DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2009

Délibération
n° 2009.09. 81.B

Prise en charge, transport vers le site de traitement et traitement des dechets végétaux broyés non mis en maturation à la station de compostage - appel d'offres ouvert

LE DIX SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Saint-Michel – Rue Joseph Chaumette – 16470 Saint-Michel suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 septembre 2009**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Bernard CONTAMINE

	DELIBERATION N° 2009.09. 81.B
ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS	Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

PRISE EN CHARGE, TRANSPORT VERS LE SITE DE TRAITEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS VEGETAUX BROYES NON MIS EN MATURATION A LA STATION DE COMPOSTAGE - APPEL D'OFFRES OUVERT

Par délibération n°310 du 27 septembre 2007, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le transport et le traitement de déchets divers comprenant 4 lots.

Le lot n° 3 – « Prise en charge, transport vers le site de traitement et traitement des déchets végétaux broyés non mis en maturation à la station de compostage » a été attribué par la commission d'appel d'offres du 19 décembre 2007 à la société SEDE ENVIRONNEMENT, 2 rue du Lendemain 95805 CERGY PONTOISE.

Ce marché n'est pas reconduit pour l'année 2010, pour les raisons suivantes :

- évolution récente de l'offre régionale dans ce domaine d'activité, permettant d'espérer des gains économiques et écologiques (réduction des transports) ;
- évolution de la demande technique :
  - souhait d'avoir un prix pour la prise en charge de broyats dans divers sites sur l'agglomération ;
  - souhait de prise en charge des refus de criblage de la plateforme ;

Il convient en conséquence de lancer une nouvelle consultation pour ce lot.

La procédure à mettre en œuvre sera celle de l'appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Ce marché à bons de commande sera passé sans engagement sur des montants minima et maxima (article 77 du Code des marchés publics). L'estimation annuelle est de 90 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 15 septembre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnées ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que :

- la durée du marché est d'un an à compter du 1er janvier 2010,
- le marché pourra être renouvelé par reconduction expresse sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans ;

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 611 – rubrique 812.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **22 septembre 2009**	**Affiché le :** **22 septembre 2009**